

Séance du 25 mars 2025

DCM : N° 2025-03-06

OBJET : ATELIER MUNICIPAL – MARCHÉ – LOT 1 - AVENANT

**L'an deux mil vingt-cinq
Le vingt-cinq mars**

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250325-2025_03_06-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 28/03/2025
Convocation du Conseil du
19/03/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 15
Ayant pris part au
vote : 18
Ayant donné
procuration : 3

Résultat du vote :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE, Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Mireille PICARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises pour l'atelier municipal :

- n° 2020-02-04 du 06/02/2020 concernant l'acquisition de la parcelle ZN283,
- n° 2020-12-08 du 18/12/2020 concernant le choix du maître d'œuvre,
- n° 2021-01-07 du 28/01/2021 concernant une demande de subvention au titre de la DETR,
- n° 2021-03-07 du 04/03/2021 concernant le dépôt d'un Permis de Construire
- n° 2021-07-05 du 08/07/2021 concernant l'Avant-Projet Définitif
- n° 2023-03-28 du 29/03/2023 concernant l'attribution du marché de travaux

Le Maire indique également au Conseil Municipal que dans le cadre du marché pour l'atelier municipal, il convient de prendre en compte des travaux supplémentaires relatifs au lot n° 1 – Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs – Maçonnerie.

Le Conseil Municipal fait le choix d'une plus-value pour :

- la canalisation de la source et drainage de la plateforme,
- l'alimentation électrique des futurs panneaux photovoltaïques
- la plus-value pour une cuve de 120 m³

Le montant des travaux supplémentaires de l'entreprise BONNEFOY, titulaire du lot, s'élève à 39 996.23 € HT soit 49 995.48 € TTC.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250325-2025_03_06-DE



Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider ces travaux supplémentaires à réaliser,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant au marché du lot n° 1 pour un montant de 39 996.23 € Ht soit 47 995.48 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention



Le Maire,
Maxime GROSHENRY